

## L'évergétisme

Exposé, par Jean-Yves Gréhal

Qui finançait les monuments prestigieux devant lesquels nous nous extasions, éblouis par la conjugaison idéale de l'utilité, de la solidité et de la beauté ?

En me lançant en vue de cette conférence dans l'étude de ce qui a été publié sur l'évergétisme, je croyais obtenir des réponses solides sur la part de l'évergétisme dans leur financement. Déception : on n'a guère de certitudes car si l'évergétisme est l'un des comportements antiques les mieux documentés il est peu étudié en tant que tel. De nombreux documents, en particulier des inscriptions, célèbrent des bienfaits à travers leurs auteurs, mais un seul ouvrage lui est spécifiquement consacré : il s'agit de la monumentale étude de Paul Veyne, « **Le pain et le cirque** », publiée en 1976. Surtout, on est mal renseigné sur les autres financements.

Mais au fait, qu'est-ce que l'évergétisme ? Le terme est un néologisme, forgé au XXème siècle par l'historien André Boulanger à partir d'une inscription très fréquemment relevée sur les documents épigraphiques grecs **εὐεργετέω (euergetéō)**.

Dans la définition d'André Boulanger l'évergétisme c'est **faire du bien à la cité** et non faire du bien à une personne ou à un groupe. C'est aussi, pour être remarquable, **le faire indépendamment d'une obligation légale ou au-delà**.

Cet exposé couvrira les formes d'évergétisme ayant consisté à **faire du bien à la cité par une dépense** et non seulement par l'apport d'une compétence et le dévouement à la chose publique.

Les formes de l'évergétisme se répartissent en trois grandes « familles » :

- Les liesses populaires (banquets et jeux) ;
- Les constructions, reconstructions ou grosses réparations d'édifices publics ;
- Les distributions alimentaires et d'argent, les donations et les fondations.

On l'observe dans le monde grec, hellénistique et romain au long d'une période d'au moins 1000 ans, à partir du 4<sup>ème</sup> siècle avant JC.

L'analyse fine des causes qui ont fait se rencontrer la tendance des élites à donner et l'envie des peuples de recevoir excède de beaucoup le cadre de cet exposé. Je renvoie les plus curieux à l'ouvrage de Paul Veyne. Ils feront eux même le tri dans sa documentation foisonnante, les multiples questions qu'il soulève et les nombreuses réponses qu'il propose, avec l'alacrité et la virtuosité confondantes qui le caractérisent. Il laisse très admiratif ou très agacé, ou les deux.

## lère partie : l'évergétisme dans le monde grec et hellénistique :

### Faire payer les riches !

#### Des liturgies à l'évergétisme

L'évergétisme est né dans le cadre des cités grecques et s'est épanoui dans le monde hellénistique. Il trouve ses origines dans les mentalités, les comportements, les structures et les pratiques préexistants et plus précisément dans les liturgies.

#### Les mentalités : un système de valeurs faisant une large part aux devoirs à l'égard de la cité :

**Les valeurs ayant cours dans les cités grecques prédisposaient à l'apparition de l'évergésie.**

Selon Aristote, l'homme est par nature un « *zoon politikon* », animal politique. Dans de nombreux textes, Aristote précise bien qu'il est « fait pour vivre ensemble » ou encore « en état de communauté ».

C'est de ce point de vue qu'Aristote se place lorsqu'il déclare que la politique consiste avant tout à « organiser et maintenir l'état d'amitié entre les citoyens ». Ainsi, suivant l'exemple de Platon, il condamne le goût du profit et l'accumulation de richesses.

**Il en découle que les riches doivent faire profiter la cité de leur argent : libéralité et même prodigalité sont des devoirs** comme est un devoir de la faire profiter de son savoir, de son talent, ou tout simplement de son temps.

En **contrepartie**, les cités récompensaient ceux qui se dévouaient pour elles par l'attribution d'honneurs « dosés » en fonction des services reçus. Les multiples témoignages de ces honneurs fournissent une abondante documentation sur les « bienfaits » et contribuent à la **surreprésentation** probable de l'évergétisme dans les sources.

#### Des cadres propices, des entités petites:

Les cités grecques étaient de **petites –voire très petites- entités** indépendantes se gouvernant librement. Les citoyens s'y connaissaient, ce qui n'était pas sans conséquence sur le marchandage des charges publiques qui avait cours dans la cité.

Dans les cités démocratiques, ceux qui avaient la chance de pouvoir vivre sans devoir gagner leur pain à la sueur de leur front et de pouvoir consacrer leur temps aux loisirs, à la culture et à la chose publique avaient un avantage manifeste dans l'accès aux charges publiques et aux honneurs qui y étaient attachés. Les régimes démocratiques avaient donc tendance à dériver progressivement vers des formes oligarchiques, l'exercice des charges publiques et du pouvoir politique étant progressivement capté par la frange la plus riche des citoyens.

Observé avec 25 siècles de recul l'évolution des sociétés démocratiques vers des gouvernements de notables paraît en relation avec la contribution des plus riches aux charges publiques. Nous allons essayer de voir s'il s'agit d'une concomitance ou d'un

échange plus ou moins clairement formulé entre un abandon des droits politiques par les moins riches et des satisfactions matérielles.

#### **Ressources des cités grecques :**

Même si les cités avaient peu de dépenses de fonctionnement –les magistratures étaient gratuites-, la structure des recettes des cités et les insuffisances de leur trésorerie semblent avoir fait dépendre la couverture de certaines de leurs dépenses d'**aubaines**, comme les tributs reçus d'ennemis vaincus, de **financements exceptionnels** –dons, emprunts et de la **participation des citoyens**.

Il s'est agi d'abord de la participation aux dépenses publiques des **magistrats** qui avaient la charge de diriger la cité et des **liturgies**.

#### **Les magistratures :**

Dans le gouvernement des cités, les magistratures constituaient le pouvoir exécutif. Etre titulaire de ces magistratures entraînait des charges et ouvrait droit à des honneurs.

**Certaines magistratures furent largement financées par leur titulaire.** En entrant en fonction, les magistrats disposaient d'une somme fixe payée d'avance. Beaucoup étaient amenés, dans des proportions diverses, à payer des dépenses publiques sur leurs fonds privés : certains ne touchaient même pas au crédit reçu. D'autres ne prenaient en charge que les dépenses excédant ce crédit.

La **reddition des comptes** par la cité mettait en évidence la **libéralité**, voire la **magnificence du magistrat sortant**.

**Au fil des décennies, accomplir une magistrature à ses frais –partiellement ou totalement- était devenue, sinon la règle, au moins un idéal et un comportement répandu.**

Par ailleurs, les magistrats entrant en fonction prirent progressivement l'habitude, ou furent contraints, de faire des cadeaux à la cité. En contrepartie, les cités en étaient venues à considérer comme naturel de recevoir ces cadeaux de leurs concitoyens exerçant une magistrature.

Les cités grecques s'étaient ainsi installées dans un mode de fonctionnement propre, comme l'écrivait **Aristote**, à « sauvegarder les **oligarchies** » : « **pour les magistratures les plus importantes [...], il faut leur attacher des dépenses publiques, pour que le peuple accepte de n'y point participer et ait même de l'indulgence pour les magistrats du fait qu'ils doivent payer leurs magistratures d'une somme aussi importante** ».

#### **Les liturgies, charges publiques pesant sur les citoyens :**

La **liturgie** était un des modes de financement privilégié de la **cité grecque**, dans la mesure où elle permettait de faire correspondre à chaque dépense publique une recette facilement accessible en la prenant directement dans la bourse du citoyen qui en avait la charge.

On peut classer les liturgies en deux grandes catégories. Les **liturgies civiles** comme la **gymnasiarchie**, c'est-à-dire la gestion et le financement du gymnase, et la **chorégie**, c'est-à-dire l'entretien des membres du chœur au théâtre pour les concours. Il existait beaucoup d'autres liturgies mineures. En 355-354 av. J.-C., Démosthène estimait à une soixantaine le nombre de liturgies civiles par an à Athènes.

Les **liturgies militaires**. La principale était la **triérarchie**, c'est-à-dire l'équipement et l'entretien d'une trière et de son équipage pendant un an

Il faut faire un sort particulier à la **proeisphora**. Un groupe d'hommes riches avançait à la cité le montant de l'**eisphora** (impôt exceptionnel sur le capital), à charge pour lui de se rembourser auprès de l'ensemble des contribuables.

Les **liturges**, c'est-à-dire les personnes chargées d'une **liturgie**, étaient désignées par les magistrats parmi les citoyens. Le choix des **liturges** se fondait sur l'estimation de la fortune de chacun.

Diverses exemptions permanentes étaient possibles, notamment pour services rendus à la cité. Un volontaire pouvait cumuler toutes les liturgies qu'il souhaitait.

Le moyen le plus simple pour éviter le poids des liturgies consistait à **dissimuler sa fortune** : selon Démosthène, les riches dissimulaient leur fortune, ne la révélant au public que lorsque la guerre menaçait leur personne ou leurs biens.

Le coût d'une même liturgie pouvait varier fortement en fonction de l'éclat que le **liturge** voulait lui donner et représenter jusqu'à une année de revenu.

À la **libéralité de la dépense** (**φιλοτιμία / philotimia**) répondait la **reconnaissance** (**χάρις / charis**) de la cité : les plus prodigues des liturges se voyaient gratifiés d'inscriptions honorifiques ou de couronnes d'argent.

#### Des liturgies à l'évergétisme : changement de nature des libéralités des plus riches :

Le système avait ses **inconvenients** : les dirigeants des cités étaient moins choisis en fonction de leurs talents que parce qu'ils étaient les plus offrants sur le « marché » des fonctions et des honneurs.

Il y avait aussi l'inconvénient exactement inverse : les charges publiques étaient si coûteuses qu'au lieu de surenchère elles pouvaient entraîner la fuite des postulants : il fallait alors se résigner à une année d'**anarchie** (sans titulaire).

Le système des liturgies semble s'être affaibli progressivement à partir du IV<sup>ème</sup> siècle. Le financement liturgique des dépenses publiques répondit de plus en plus malaisément à l'accroissement des charges

**Progressivement s'imposa l'idée que les plus riches contribueraient autant ou plus sans être contraints, pour leur gloire. Sans que le principe du financement des charges publiques par les plus riches soit remis en cause, la légitimité de leur désignation par la cité cessa de faire consensus.**

**L'évergétisme**, en se développant progressivement à côté d'un système liturgique dont il était à la fois la continuation et la négation, permit aux cités de maintenir la participation des plus riches aux dépenses publiques, mais en abandonnant la maîtrise du choix des dépenses aux donateurs privés, sauf en cas d'*epidosis* et en affaiblissant le contrôle démocratique des dépenses qui s'exerçait au moment de la **reddition des comptes**.

Emanant des cités sous forme de décrets, les *epidosis* constituaient des incitations aux dons auxquelles répondaient des promesses publiques.

Selon certains auteurs, les appels aux dons collectifs seraient restés marginaux, les dons personnels étant beaucoup plus valorisants pour les donateurs.

#### **« Privatisation » des libéralités :**

**A la différence des liturgies, les bienfaits des évergètes étaient sans lien obligé avec les besoins de la cité.**

**Pour les bénéficiaires, les fêtes et les spectacles étaient assurément les plus désirés, parce que c'était souvent la seule occasion qu'avaient des populations pouvant tout juste prétendre au nécessaire d'accéder au superflu.** Ces festivités avaient des origines religieuses très anciennes : les sacrifices des fêtes religieuses étaient souvent la seule occasion qu'avaient les populations de consommer de la viande, en mangeant les animaux sacrifiés après prélèvement de la part symbolique du dieu. La religion était le mobile principal de ces festins, ou le prétexte.

Les **distributions alimentaires** étaient également appréciées du plus grand nombre. Autres distributions très appréciées, celles des huiles pour le bain, qui causaient beaucoup de dépenses et pas mal de tourments aux *gymnasiaques*.

**Pour les donateurs, l'édification d'un monument était autrement valorisante, puisqu'il permettait d'espérer l'immortalité (à vue humaine).** L'intérêt, pour les citoyens, n'était pas le même si l'évergète finançait la construction d'un édifice destiné aux loisirs (par exemple un théâtre) ou un édifice religieux, voire un édifice commémoratif.

**Enfin, les dépenses des évergètes n'étaient pas nécessairement les plus utiles à la cité : c'est une situation que l'on retrouvera partout où l'évergétisme s'exercera : il aura trop souvent pour résultat de prodiguer le superflu quand le nécessaire n'était pas assuré.**

#### **L'évergétisme dans le monde hellénistique :**

##### **L'évergétisme des rois :**

C'est à la période hellénistique que l'évergétisme des particuliers semble prendre une dimension importante à côté ou en remplacement des « bienfaits » des rois. Il est, en tout cas, le sujet de nombreux documents.

Que penser des « bienfaits » des monarques et de leurs dons aux cités ?

Avant Alexandre, les « bienfaits » des rois aux cités ne semblent guère avoir existé ou sont peu renseignés. Une seule exception importante est connue, celle du roi égyptien Amasis qui fit reconstruire à la demande des Delphiens leur temple détruit en 548.

A partir d'Alexandre, tout change. Le conquérant manifesta une générosité spectaculaire. Jusqu'à l'achèvement de la conquête du monde hellénistique par Rome, la vie des cités fut marquée par les « bienfaits » des monarques inaugurés par Alexandre et poursuivis par ses héritiers diadoques d'abord, puis souverains Séleucides, Lagides et Attalides. Après s'être emparée de l'empire d'Alexandre, Rome devint l'évergète des cités, non sans d'importantes ambigüités.

Cependant, l'essentiel des constructions des souverains hellénistiques furent réalisées dans leurs capitales et les sanctuaires religieux qui s'y trouvaient.

### **L'évergétisme de Rome et des Romains dans le monde hellénistique :**

Rome ayant éliminé ou supplanté les royaumes hellénistiques, les rapports entre les cités et la puissance dominante ne changèrent pas fondamentalement dans la dévolution des honneurs. Mais qu'en était-il des « bienfaits » dont les honneurs étaient sensés être la contrepartie ? Devenue sous la République « **évergète par excellence** » des cités sujettes ou fédérées, qu'apporta Rome aux cités tombées sous sa domination ?

Des avantages politiques, sûrement, pour les cités « amies ». Peu de bienfaits matériels, semble-t-il. Jusqu'à la période des magnats –**Pompée, César, Octave**– les constructions de Rome furent limitées, certainement bien moins importantes que le pillage des œuvres d'art enlevées pour embellir Rome.

Il fallut attendre la rivalité entre Pompée et César pour que la Grèce ou plutôt la seule Athènes, reçoive des dons substantiels : Pompée donna 50 talents à Athènes pour réparer les destructions de 86. En 50, César répliqua en donnant exactement la même somme pour reconstruire l'agora qu'achèverait Octave. Cette générosité subite fut interrompue par la guerre civile.

Rome, ou plutôt l'empereur, ne retrouva une véritable activité édilitaire dans les provinces qu'avec Octave. Les Grecs en tirèrent immédiatement les conclusions et « l'évergète universel » devint l'empereur.

### **Qu'en était-il des bienfaits des citoyens ?**

Rome montrant peu de générosité envers les cités, certains citoyens furent conduits à pallier la perte des subsides venant des rois.

Ainsi, à **Priène**, en 120, un certain **Moschion**, sans doute un affranchi, fut honoré. Il avait obtenu la citoyenneté puis exercé les plus hautes magistratures. Il avait achevé le gymnase resté inachevé, les subventions promises n'ayant pas été versées.

Toujours à Priène, un certain **Zosimus** fut honoré par sa générosité dans l'exercice des magistratures et par la fourniture d'huile pour le gymnase et l'attention portée à la formation physique et athlétique des éphèbes.

Le temps des évergètes privés était arrivé, notamment à cause de l'effacement des rois que Rome n'avait remplacés que dans le vocabulaire convenu des décrets des cités.

\*\*\*

**En résumé, et très schématiquement : les mentalités faisaient en Grèce une grande part à la conscience des devoirs. Les conditions de l'apparition de l'évergétisme ont été réunies lorsque la différenciation sociale s'est accrue et que des citoyens ont trouvé avantage à faire plus que ce que la cité demandait d'eux tandis que d'autres trouvaient naturel de bénéficier de leurs largesses.**

Une classe en est venue, parce qu'elle disposait du temps et de l'argent, à monopoliser le pouvoir. Encore fallait-il que cet accaparement soit suffisamment acceptable pour qu'il dure, ou mieux encore qu'il soit désirable. Pour réaliser cet équilibre, **les cités grecques ont secrété l'évergétisme, c'est-à-dire l'échange informulé entre les largesses des oligarques et la reconnaissance par la cité de leur droit à la diriger.**

Rome a conquis le monde hellénistique et s'est imprégné progressivement de ses valeurs et de ses comportements, y compris l'évergétisme des citoyens et les a diffusés dans tout l'empire, alors qu'à l'origine ils n'étaient pas universels, tant s'en faut.

## 11ème partie - L'évergétisme dans la Rome républicaine :

### Motivations électorales

En 439 av. J.-C., **Cincinnatus** fut nommé dictateur pour mater une révolte de la plèbe. Il fit condamner et mettre à mort **Spurius Maelius**, riche plébéien, qui achetait sur ses deniers du blé pour nourrir la population. Sa popularité était devenue telle qu'il aurait pu aspirer à la royauté. Le geste de **Spurius Maelius** aurait été fêté en Grèce. La réaction de Cincinnatus montre que ce type de comportement n'était pas alors de mise à Rome où les mentalités, les mœurs et les institutions donnaient à la vie publique un cadre radicalement différent de ce qu'il était en Grèce.

L'évergétisme était contre nature dans la Rome républicaine des premiers siècles. Il ne trouvait pas un terrain favorable dans une société encore assez peu différenciée et il ne faisait pas bon se mettre trop en évidence et attiser ainsi le soupçon de rechercher un destin royal. Au deuxième siècle encore, Caton l'Ancien pouvait condamner la prodigalité de Scipion l'Africain qui faisait largement profiter le peuple de Rome du fruit de ses conquêtes.

Si l'idéologie républicaine réservait une large place au service de la cité, notamment par les armes, elle ne demandait pas d'écorner sa fortune pour Rome. Au contraire, l'objectif de la conservation des patrimoines était très présent dans les valeurs collectives.

Les deux derniers siècles de la République virent se développer des conduites en rupture complète avec les valeurs de Rome, celles là même que défendait Caton l'ancien. Rome a acclimaté l'évergétisme, même si ses ressorts sont restés différents de ce qu'ils étaient en Grèce et dans le monde hellénistique : une classe restreinte n'avait pas à développer de stratégie visant à se réserver l'exercice du pouvoir : la république romaine était aristocratique et oligarchique. **Contrairement aux notables des cités hellénistiques, cette classe n'avait pas à s'assurer le pouvoir. Elle le détenait.**

Le moteur de l'ambition de carrière dans la Rome républicaine était le souci de la **dignitas**. Il s'agissait de tenir son rang, de s'élever au moins aussi haut que l'avaient fait les ancêtres, de manière à enrichir la galerie de portraits des ascendants illustres. Être sénateur ne suffisait pas. Il fallait occuper jusqu'aux magistratures les plus prestigieuses.

**L'évergétisme des sénateurs était à visée électorale.** Il servait à s'assurer une élection à une magistrature. **Il consistait principalement en dépenses hautement rentables dans cette logique : essentiellement les jeux et des distributions de nourriture et d'argent.**

**L'acmé du parcours d'évergète était l'édilité**, au moment où les édiles –jeunes magistrats en début de cursus- avaient parmi leurs attributions l'organisation des jeux et qu'ils y fondaient une réputation de munificence ou, au contraire, d'avarice.

**La République romaine ne dotait pas toujours les magistrats chargés de certains services publics des fonds suffisants.** On peut penser que les édiles ne remplissaient pas complètement leur office : les témoignages sur le piètre état de certains équipements de Rome paraissent accréditer cette hypothèse.

Mais pour les jeux, les magistrats ne pouvaient se contenter des fonds reçus du Sénat. En la matière, la surenchère était la règle, la modération l'exception.

En l'honneur de certaines divinités, Rome célébrait chaque année des jeux publics – courses de chars au cirque et représentations théâtrales. **Les crédits accordés par le Sénat ne suffisaient pas aux magistrats chargés de leur organisation –édiles et prêteurs, selon les cas- pour assurer des jeux brillants. Ces magistrats complétaient donc sur leurs propres ressources les fonds publics qu'ils avaient reçus. Certains n'hésitaient même pas à rééditer les jeux jugés peu satisfaisants, par la procédure de l'*instoratio* : les éditeurs des jeux trouvaient un prétexte religieux pour les recommencer entièrement à leurs frais.**

Il faut noter que les largesses des édiles et des prêteurs étaient favorisées par la **solidarité au sein de l'oligarchie** : il était de bon ton, entre sénateurs, auxquels était interdit le commerce de l'argent, de se prêter de l'argent, en particulier pour permettre aux moins favorisés de faire de « beaux jeux ». La perspective de voir les débiteurs rentrer dans leur argent, une fois installés dans une sinécure provinciale, donnait toutes assurances aux créanciers de récupérer leurs fonds. En effet, l'administration des provinces s'identifiait souvent au pillage des territoires conquis par Rome

**Si les jeux étaient l'occasion de bienfaits de la part des magistrats romains, il n'en était pas de même des constructions.**

**A l'exception des constructions liées aux triomphes, il n'y eut semble-t-il pas d'édifices financés par l'évergétisme à Rome jusqu'au temps des magnats, pour deux raisons :**

- **L'argent public coulait à flot**, du fait de l'expansion de l'empire, amenant sans cesse de nouveaux revenus à l'Etat, par les tributs payés par les vaincus et les impôts prélevés sur les provinces. **L'argent privé n'était pas nécessaire.**
- **Il n'était pas souhaité non plus** par le Sénat qui se montrait hostile, par fidélité à l'antique idéal d'austérité et parce qu'il était peu désireux de voir certains hommes « sortir du rang » et s'approcher d'une dimension de monarque. Les seules constructions publiques financées sur fonds privés – exclusivement des édifices religieux –étaient le fait des **trionphateurs**. Ils devaient être autorisés par le Sénat.

Les autres formes d'évergétisme sous la République furent les largesses et les constructions liées aux **trionphes** d'une part, les bienfaits célébrés à l'occasion des **cérémonies funéraires** d'autre part.

**Triomphes** : Les généraux vainqueurs gardaient pour eux même un tiers du butin rapporté de leur campagne victorieuse. Lorsqu'ils avaient reçu du Sénat l'autorisation de célébrer leur triomphe, il leur était permis de donner un banquet au peuple et de faire construire un édifice religieux.

Les triomphes étaient également l'occasion de **distributions publiques** d'huile, de blé, de vin et même d'argent. Crassus, après une simple ovation (un triomphe au rabais concédé par le Sénat) donna un banquet de 10.000 tables et du blé aux romains pour 3 mois ! Il est vrai que sa fortune était colossale. Lui-même disait qu'il ne fallait pas avoir d'ambition politique si l'on ne pouvait pas entretenir une armée.

**Funérailles** : Les funérailles et les cérémonies à la mémoire des défunts étaient aussi l'occasion de festivités publiques. On donnait des banquets en l'honneur des défunts, on y distribuait des dons en nature, ou congiaires, mais à partir du 2<sup>ème</sup> siècle, on y donnait surtout des combats de gladiateurs.

Il semble que l'invention des combats de gladiateurs revienne à un certain Flaminus qui organisa en 174 le premier spectacle de gladiateurs en mémoire de son père : cette innovation allait faire son chemin !

**Les facilités de donner qu'offraient les deuils furent exploitées par les ambitieux qui prirent l'habitude de faire célébrer leurs défunts aux moments cruciaux de leur carrière, qui pouvaient être fort éloignés dans le temps de leurs deuils.**

#### Evergétisme en Italie :

Les ambitieux avaient intérêt, pour des raisons électorales –maîtrise des comices tributes- à s'assurer le soutien des notables des cités italiennes. Cette situation est due au poids des tribus rustiques -31 sur 35. Ainsi, les sénateurs se faisaient les évergètes des villes dont ils étaient originaires, ou dont ils étaient devenus les patrons, faisant construire ici une basilique, ne rechignant pas faire réparer là des trottoirs. Surtout, ils se faisaient les fondateurs de villes nouvelles, ce qui avait bien plus de prestige que de doter des villes déjà pourvues. Fonder une ville était considéré comme un acte admirable, digne de Romulus.

#### Cicéron et l'évergétisme :

Pour Cicéron, l'évergétisme était essentiellement mauvais, car il ne visait qu'à la satisfaction des besoins vulgaires du peuple, mais il fallait composer avec, car c'était la condition d'une carrière politique.

**Cicéron valorisait donc les dons aux personnes, et non les dons collectifs à la cité, l'entraide, voire le patronat, par rapport à l'évergétisme.**

**Surtout, l'évergétisme étant nécessaire pour être élu aux magistratures, il fallait bien s'y résoudre, en restant dans la décence et la convenance, une sorte de juste milieu où l'utilité trouvait sa place sans ruiner l'évergète.**

Même habillé ainsi d'une parure philosophique assez artificielle, le bon sens allait céder devant la rivalité des **magnats** qui, au 1er siècle, jetteraient dans le combat politique des ressources immenses. Sylla, Pompée, Crassus, César, allaient donner une nouvelle dimension à l'évergétisme républicain, préfigurant l'évergétisme impérial auquel Octave conféra sa plus haute dimension.

### Les surenchères des « magnats » : Crassus, Pompée, César

**Au premier siècle avant JC, quelques hommes en arrivèrent à mettre au service de leur ambition de carrière des moyens immenses qui pulvérisèrent les cadres de l'évergétisme à Rome, mais firent également exploser la République et plongèrent Rome dans la guerre civile.**

Par leurs succès militaires, ils acquirent des fortunes leur permettant de recruter des armées et de s'affranchir des limites que le Sénat mettait à l'ascension d'hommes à la dimension de monarques. Le phénomène s'entretint de lui même : les lois des **comices tributes** leur conférèrent des missions et des prérogatives que le Sénat ne leur aurait peut-être pas données et leurs succès leur apportèrent la puissance, l'extrême richesse et la gloire. En contrepartie, ils prodiguèrent des largesses inouïes pour entretenir leur gloire mais aussi pour satisfaire la plèbe.

Contentons-nous de contempler leur surenchère à travers leurs bienfaits, en reléguant au second plan leurs combats politiques et leurs luttes militaires.

Nous avons déjà décrit l'ampleur des banquets et des distributions donnés par Crassus après une simple ovation. **Marcus Licinius Crassus** amassa une immense fortune durant son existence. Considéré comme l'homme le plus riche de l'histoire de Rome, il fait certainement partie des hommes les plus riches de tous les temps.

Brillant général, **Pompée le Grand** célébra trois triomphes. Brillant administrateur et bâtisseur, il revendiqua la création de beaucoup de cités en Orient et en Hispanie. Il fut également l'instigateur de la création des provinces romaines de Syrie et de Pont-Bythinie.

Ce général et homme d'état considérable parvint à tourner l'interdiction faite aux triomphateurs d'édifier à Rome autre chose que des constructions religieuses en faisant passer pour un sanctuaire de Vénus le petit temple juché en haut des gradins du théâtre que, le premier, il fit construire en pierres à Rome en 55. Ce théâtre était prolongé d'un jardin entouré d'un portique. Une salle que le Sénat utilisa ensuite pour ses réunions allait être le cadre de l'assassinat de César aux ides de Mars 44.

**Caius Julius César célébra par un quadruple triomphe ses victoires sur les Gaules, le Pont, l'Égypte et la Numidie. La durée et le faste des cérémonies, l'énormité du butin, éclipsèrent tous les triomphes précédents.**

César offrit au peuple des représentations théâtrales, des courses, des joutes d'athlètes, des spectacles de chasse et de gladiateurs, des reconstitutions de combats terrestre et nautique. Des banquets publics réunirent près de 200.000 convives. La vente du butin rapporta plus de 600 millions de sesterces et l'argent fut distribué à flot.

**L'activité de bâtisseur de César fut à la hauteur de sa munificence et de son activité de réformateur.** Ses réalisations, toujours spectaculaires, furent destinées à renforcer son prestige et sa popularité.

**Avec César, après Crassus et Pompée, l'évergète avait changé de nature, non pas seulement de dimension. C'est un homme d'état agissant à l'échelle de la capitale du plus grand empire du monde connu.**

### IIIème partie- L'évergétisme impérial à Rome :

#### La bienfaisance du prince

A la mort de Jules César, Octave, son héritier désigné, se retrouva avec la perspective de disposer d'une immense fortune qu'il lui fallait récupérer, et d'un héritage politique plus considérable encore, au point de paraître disproportionné, qu'il devrait assumer.

**Le jeune homme**, faisant preuve d'une intelligence et d'une habilité confondantes, allait parvenir à ses fins. **Il se tailla les habits d'un monarque sans jamais cesser de se présenter comme le restaurateur de la République et de ses valeurs traditionnelles.**

**L'irrésistible ascension d'Octave s'est faite dans la violence et les guerres civiles, dans les crimes et les proscriptions, mais elle a été durable parce qu'elle a été acceptée.** Certes, les désordres du dernier siècle de la République avaient préparé le Sénat et le peuple de Rome à se donner à un homme providentiel, mais Octave s'est attaché à faire œuvre de bienfaiteur, conférant une justification morale à un pouvoir conquis dans les luttes. **Il s'agissait de montrer qu'il était devenu le premier parce qu'il était le meilleur.**

**Cette approche a justifié une politique de distributions de bienfaits d'une ampleur inégalée qui a porté l'évergétisme à son plus haut niveau historique. Car il s'est bien agi d'évergétisme, Octave ayant essentiellement dépensé des fonds privés dans l'accomplissement de ses bienfaits et ayant convaincu ses proches, en particulier Agrippa, son ami, gendre et successeur désigné, de faire de même.**

Parcourons les *Res Gestae* et lisons ce qu'Octave-Auguste écrit de sa main pour nous laisser le souvenir de son œuvre impérissable.

**« J'ai trouvé une ville de briques dont j'ai fait une ville de marbre ».** A la lecture de ses *Res Gestae*, force est de constater qu'Auguste n'exagère pas !

L'importance de l'œuvre édilitaire d'Octave suffirait à la rendre remarquable. Mais l'extraordinaire est qu'elle ait été largement financée sur les fonds privés du grand homme. Il avait les moyens d'accomplir tous les bienfaits qu'il énumère, grâce au colossal héritage reçu de son père adoptif, des revenus tirés de l'Égypte, qui était devenue son bien personnel, enfin des biens confisqués aux vaincus des guerres civiles, c'est-à-dire à une bonne part de l'aristocratie romaine.

#### Les amis et compagnons d'Octave. Agrippa :

**Octave enjoignit à ses compagnons et amis de l'imiter en consacrant les fortunes qu'ils avaient acquises dans les conflits ayant déchiré la République à la réparation des dommages infligées à la ville et à ses monuments, et à participer de leur énergie, mais aussi grâce à leurs dons privés, à son embellissement et à l'amélioration des infrastructures de l'empire.**

La figure d'**Agrippa** se détache, du fait de l'importance du rôle qu'il a joué dans les succès militaires d'Octave et de l'extraordinaire bilan de son activité édilitaire.

Comme le voulait Octave, Agrippa se lança dans l'aménagement et l'embellissement de la ville de Rome et pour cela il accepta de se faire élire édile en 33 alors qu'il avait exercé le consulat dès 37 : ***Agrippa aedilis post primum consulatum***. Cet édilité laissa un souvenir extraordinaire, du fait de l'ampleur des travaux entrepris, des réorganisations effectuées et des orientations imprimées au développement urbain de Rome et à sa parure monumentale.

Jusqu'à sa mort prématurée en 12 av JC Agrippa fut considéré comme le « collègue » de l'empereur. Son portrait apparaît adossé à celui d'Octave sur une monnaie émise dans la colonie de Nemausus, ce qui montre sa position politique très élevée, son immense prestige et témoigne de son activité édilitaire en Narbonnaise, et peut-être à Nîmes en particulier.

### **Les « bienfaits » impériaux après Octave : doit-on encore parler d'évergétisme ?**

Après Octave, la tradition des « bienfaits » impériaux s'est maintenue. Jusqu'au règne de Néron, les empereurs julio-claudiens ont, à coup sûr, financé une partie au moins de leurs « bienfaits » sur l'immense fortune qui était passée de l'un à l'autre. A partir des Flaviens, les dépenses des empereurs paraissent avoir été financées sur des caisses publiques, **Fiscus**, assurément, et peut être **Patrimoine**.

**Le « bienfaits » des empereurs n'étaient plus des dépenses privées. Il s'agissait de dépenses publiques.** Cependant, l'étanchéité entre finances impériales et fortune privée des empereurs n'était semble-t-il pas totale. **Par définition, toute action d'un empereur était un « bienfait », accomplie pour le bien et le bonheur du peuple.**

Ces bienfaits étaient adressés au peuple de Rome. Ainsi s'explique le fait que des empereurs honnis des sénateurs aient pu être aimés du peuple de Rome. C'était notamment le cas de Néron.

**L'évergétisme impérial s'exerçait d'abord à Rome : l'empereur s'était arrogé le monopole de l'évergétisme monumental dans l'Urbs.**

**Avec l'argent public, les empereurs couvrirent Rome d'édifices qui étaient autant de « bienfaits »,** des thermes, de plus en plus gigantesques ; de nouveaux aqueducs, notamment pour répondre aux besoins de ces thermes en eau ; l'amphithéâtre Flavien ; le stade de Domitien ; des temples, comme le Panthéon reconstruit par Hadrien ou le temple de Vénus et de Rome du même Hadrien : **beaucoup d'empereurs furent des bâtisseurs qui achevèrent de doter Rome d'une parure monumentale sans égale, mais aussi de nombreux édifices voués au confort, aux plaisirs et aux jeux du peuple.**

Le Sénat ne put plus bâtir dans Rome, sauf pour honorer l'empereur par des monuments ou des édifices : les monuments dédiés aux empereurs furent décidés et financés par le Sénat, comme les arcs de triomphe de Titus, de Sévère ou de Constantin, au forum, ou le temple de Vespasien.

Les sénateurs et les magistrats romains furent privés de constructions publiques à Rome.

Quand aux bienfaits des *virī triumphali* –les généraux vainqueurs-, elles disparurent sous l'Empire, les empereurs se réservant le butin des campagnes victorieuses qui alla grossir le trésor impérial –*Fiscus* ou *Patrimoine*.

### Les jeux et les autres formes d'évergétisme non monumental :

Pour les jeux, une répartition s'était établie entre l'Empereur, le Sénat et les donateurs privés.

L'Empereur s'arrogea le monopole des jeux et des *muneras* (spectacles de gladiateurs) extraordinaires, tandis que le Sénat conserva les jeux et les *muneras* ordinaires dont l'organisation continua à être confiée à des magistrats.

Octave d'abord, puis ses successeurs, s'attachèrent à atténuer l'éclat des jeux ordinaires du Sénat et des magistrats, en même temps qu'ils donnaient un éclat particulier aux leurs. Octave interdit les surenchères de dépenses entre magistrats et fixa un plafond de dépenses à trois fois la dotation de *l'Aerarium Saturni*. Claude limita à une seule journée *l'instoratio* des jeux du cirque.

Enfin, **l'empereur se réserva le monopole des distributions en argent et en nature dans Rome** : lui seul accorda des largesses à la plèbe. Dans son testament, Octave légua un million de sesterces à chaque tribu de Rome.

Les dons et les legs des citoyens à la cité furent remplacés par des legs à l'empereur, voire par des dons qui lui étaient consentis de son vivant.

Toutefois, **ce monopole impérial était limité à Rome**. Si les empereurs comblèrent certaines cités de leurs bienfaits, ils ne furent pas les seuls. Hors des limites de l'Urbs, les magistrats romains, les sénateurs et les bienfaiteurs locaux avaient toute liberté de faire bénéficier les populations de leurs largesses, de quelque nature et sous quelque forme que ce soit, sous réserve, pour les constructions, de précautions contre les risques de gaspillage et de multiplication des ouvrages inachevés.

## IVème partie- La situation dans les cités :

### l'évergétisme municipal

L'empire romain était composé de provinces elles même composées de cités. En Italie, il n'existait pas d'échelon intermédiaire entre les cités et Rome.

### Organisation et gouvernement des cités :

Contrairement aux provinces, administrées directement pour Rome par un représentant de l'Empereur ou du Sénat (pour les provinces sénatoriales), **les cités étaient des entités autonomes, se gouvernant elles même**. Elles relevaient de statuts divers résultant de leurs caractéristiques antérieures à la conquête, de la date de la conquête et de leurs relations avec Rome, au moment de la conquête, mais aussi pendant les guerres civiles.

- Les ***cités pérégrines*** (étrangères) avaient conservé des institutions et des modes de fonctionnement étroitement dérivés de celles qu'elles avaient avant la conquête. Leurs habitants étaient des étrangers jusqu'à ce que le statut de citoyen romain soit très largement diffusé. Certaines d'entre elles, « fédérées », étaient théoriquement indépendantes, comme le fut Massalia.
- Les ***municipes*** étaient souvent d'anciennes cités pérégrines « promues » au statut de municipe, réputé supérieur (en tous les cas, il l'était pour leurs élites). Les citoyens des municipes étaient soumis au **droit latin**, c'est-à-dire que leurs droits civils étaient ceux des citoyens romains, mais qu'ils n'avaient pas de droits politiques à Rome. Les magistrats (droit latin mineur) ou tous les décurions (droit latin majeur, à partir d'Hadrien) devenaient citoyens romains, avec leurs parents et leurs descendants).
- Les ***colonies*** étaient des cités fondées de toutes pièces pour établir des citoyens romains –souvent des vétérans, ou résultaient de « promotions » de cités de statut inférieur. Elles étaient donc composées de citoyens romains, sauf en Narbonnaise où certaines colonies comme Nîmes avaient le droit latin.

Les municipes et les colonies avaient des institutions inspirées de celles de Rome. Pour autant que l'on puisse en juger à partir de textes incomplets, il n'existait pas de statut unique, ce qui n'empêche pas que des traits communs puissent être mis en évidence :

Les cités de l'empire romain étaient gouvernées par des **notables**.

Leur organe dirigeant était le collège des **décurions** (parfois dénommés sénateurs) composé d'un nombre variable de titulaires inamovibles, en rapport avec l'importance de la cité.

Les anciens magistrats non décurions entraient dans le collège lors des vacances de siège. Les autres vacances étaient pourvues par cooptation, de telle sorte que son effectif reste toujours au niveau fixé par la constitution de la cité. Plus le collège était nombreux,

plus les cooptations étaient importantes par rapport à l'agrégation des magistrats non décurions.

Les collèges de décurions prenaient par décrets les décisions relatives à la gestion de la cité et répartissait les charges.

Les citoyens de la cité étaient astreints à des charges tantôt en argent, tantôt par le travail, pour le compte de la cité. Ces charges étaient obligatoires. Leur caractère obligatoire est attesté par une loi d'Octave en dispensant les vétérans, ce qui constituait un important avantage. Certaines charges conféraient une honorabilité. C'étaient les *magistratures* et les prêtrises. D'autres, les *muneras*, ne représentaient que des contraintes. Les charges pesaient soit sur les personnes –par exemple l'organisation des jeux-, soit sur leur patrimoine, par exemple l'entretien des routes.

Un des enjeux de la gestion municipale était donc de répartir les charges pour qu'elles pèsent par roulement sur les citoyens de la cité et que les titulaires aient les ressources suffisantes pour les exercer.

#### **Charges et honneurs liés aux magistratures :**

L'accès à une magistrature imposait au nouveau magistrat de payer la « *somme légitime* » ou « *somme honorable* » qui trouvait sa contrepartie dans l'honneur attaché à la fonction. Ces sommes semblent avoir été importantes –de l'ordre de 10.000 sesterces pour chaque magistrature, alors que le minimum vital devait être de l'ordre de 400 sesterces par an. Cette somme était payable à l'entrée en fonctions.

Les magistrats pouvaient également manifester leur générosité de diverses manières, en particulier en donnant des jeux. Les documents épigraphiques ont gardé le souvenir de leurs bienfaits.

Au total, l'accès à une magistrature municipale et son exercice étaient coûteux. Le souci de tenir son rang, la volonté de différenciation sociale, la satisfaction de la *dignitas* conduisaient les individus à entamer leur patrimoine. Le fait d'accéder à la citoyenneté romaine fut également une motivation très importante tant que l'accès à cette citoyenneté resta limité.

**Cependant, au fil des décennies, l'acquisition de la citoyenneté devint un « appât » de moins en moins convaincant**, nombre de magistrats désignés l'ayant déjà reçue de leurs ancêtres en raison de son caractère héréditaire et du faible renouvellement des classes dirigeantes. **A partir de 212 et de l'édit de Caracalla, accordant la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire, cet « appât » perdit tout caractère attractif.**

Cependant, les bienfaits des individus persistèrent jusque dans l'antiquité tardive. Bien plus, les comportements des notables trouvèrent un prolongement a priori surprenant dans ceux de la hiérarchie chrétienne qui recruta parfois dans leurs rangs.

Tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, le système municipal de l'empire romain était empirique, dans la mesure où aucun cadre unique n'avait été imposé à des réalités diverses,

même s'il y eut des cadre-types partiel, comme la loi municipale flavienne. Il ménageait une large place au pouvoir local. Il était enfin sous-administré, au moins sous la République (dont la sous-administration était chronique) et le Haut Empire. Comme l'Empire, le système municipal a évolué au fil des siècles vers une organisation de plus en plus bureaucratique, restreignant sans doute fortement l'autonomie des cités. Simultanément, la contrainte légale et les contrôles administratifs semblent avoir remplacé la contrainte morale que représentait pour les citoyens la conscience aigüe de leur devoir envers la cité et l'attrait d'accéder à la citoyenneté romaine.

### **Evergétisme libre :**

A côté de l'évergétisme « *ob honorem* » il existait, comme nous l'avons déjà dit, un évergétisme « libre ». Des citoyens se distinguaient par des libéralités envers la cité sans que leurs dons soient en relation directe avec un processus politique.

Quand ces libéralités ne sont pas portées sur les dédicaces des édifices dont elles avaient permis la construction, elles sont rappelées sur les socles des statues que leur cité leur avait fait édifier.

Les ressorts de l'évergétisme libre sont les mêmes que ceux de l'évergétisme « *ob honorem* » avec une dimension supplémentaire peut être, celle de l'émulation entre de riches familles indigènes et d'autres originaires de Rome.

### **Les « bienfaits » des grands de Rome dans les cités :**

Comme je l'ai déjà signalé en traitant de Rome, les grands pratiquaient l'évergétisme dans les cités auxquelles les attachaient des liens particuliers.

Les liens des grands avec une cité pouvaient tenir à leur origine, comme l'ont montré par exemple Hadrien comblant Italica de bienfaits ou Septime Sévère multipliant les constructions à Lepcis Magna et comme l'ont illustré nombre de notables provinciaux ayant fait carrière à Rome.

Il faut signaler les liens particuliers d'Octave avec Nîmes, qui avait pris le parti de Jules César alors que Marseille avait suivi Pompée. Nîmes tira des avantages évidents de sa reconnaissance, en étendant le territoire placé sous son contrôle et en y gagnant sans doute ses remparts.

**IMP CAESAR DIVI F AVGVSTVS COS XI TRIBV POTEST VIII  
PORTAS MUROS COL DAT**

On peut comprendre cette dédicace comme attestant une libéralité de l'empereur à la ville de Nîmes ou comme une décision, certes porteuse d'une flatteuse reconnaissance, mais aussi ruineuse pour la cité, d'avoir à édifier l'enceinte sur ses ressources ou celles de ses citoyens. Cette construction fut réalisée vers 16 av JC comme l'indique la référence à la 8<sup>ème</sup> puissance tribunicienne.

Octave et Agrippa jouèrent-ils un rôle quelconque dans le projet de l'aqueduc de Nîmes ? Cette hypothèse a été avancée, parmi d'autres, mais à ma connaissance aucun document ne l'étaye.

Le nom de l'un d'entre eux est parfois avancé, à propos de l'aqueduc de Nîmes. Il s'agit de **Cnaeus Domitius Afer**, né vers 16 av. JC à Nîmes et mort en 59. Célèbre orateur et avocat, il fut sénateur. Il fut curateur des eaux sous Néron, ce qui a conduit aux supputations que j'évoquais. Cependant, Cnaeus Domitius Afer n'a aucune activité connue en dehors de Rome et le comportement général du personnage n'en fait pas un évergète probable.

Les cités s'attiraient les bienfaits des grands en leur attribuant des magistratures pour lesquelles des **préfets** étaient désignés pour les suppléer. Lorsque le duumvir désigné d'une cité était l'empereur, il était seul duumvir pendant le mandat d'un an.

La pratique du **patronat** relevait d'une stratégie un peu comparable : il s'agissait, pour les cités, de se choisir un puissant protecteur à Rome pour soutenir leurs intérêts et les défendre en cas de besoin. Le patronat faisait l'objet d'un traité entre la cité et son patron, ce qui impliquait l'accord du patron. Cependant, le patronat semble avoir plus porté sur des aides juridiques ou diplomatiques que sur des aides financières.

\*\*\*

Quelle fut la part de l'évergétisme dans les constructions des cités de l'empire romain ? Les avis divergent, car aucune étude systématique n'a été menée sur cette question.

Les témoignages d'évergétisme abondent : l'évergétisme avait pour effet (pour but) l'attribution d'honneurs dont il est resté un grand nombre de témoignages.

Cependant, les cités n'étaient pas démunies de moyens (ou ne l'étaient pas toutes). Elles percevaient les recettes de leur domaine, celles de leurs ateliers industriels (on trouve la trace de mesure de protection des ateliers des cités), le produit des amendes et un impôt additionnel au tribut de Rome. Il leur fallait l'autorisation de Rome, attestée à l'époque impériale, pour créer de nouveaux impôts. Les cités recouraient aussi à l'emprunt.

Elles avaient aussi des recettes extraordinaires qui devaient être le produit des appels aux dons (équivalents des *epidosis* grecs ?). On suppose que ces appels étaient faits soit dans le collège des décurions, soit plus vraisemblablement devant le peuple. En réponse, les habitants (citoyens et non citoyens ?) pouvaient faire des *pollicitations*, c'est-à-dire des promesses de dons.

Les cités pouvaient également emprunter : on trouve des inscriptions remerciant des citoyens pour avoir prêté à leur cité. Certains auteurs considèrent donc que les ouvrages publics des cités devaient être, pour leur plus grande part, financés sur les ressources des cités. A l'inverse, d'autres voient dans la générosité des citoyens la source principale des financements. Il serait imprudent de prendre parti sur la base des connaissances actuelles : à

l'évidence, la générosité des citoyens a contribué à embellir les cités. Dans quelles proportions ? Impossible de le dire.

Ce qui est par contre certain, c'est que cette générosité a pu aboutir à certains désordres. On en trouve la confirmation dans le fait que la construction des monuments publics devait toujours être autorisée par l'empereur, même si le financement en était assuré dans le cadre de la cité. L'Empereur tenait à garder la haute main sur l'équipement et l'embellissement des cités de l'empire, mais il voulait sans doute aussi éviter les projets téméraires, risquant de n'être jamais achevés faute de financement solide.

Les cités menaient en effet des politiques de prestige, par rivalité entre elles, qui ne pouvaient manquer de les conduire à des difficultés financières et les prédisposaient au mauvais entretien de leur patrimoine. Les documents font état de routes mal entretenues, d'aqueducs devenus inutilisables, de monuments inachevés ou menaçant ruine. Cette tendance à l'ostentation et aux investissements excessifs des cités était entretenue par la surenchère à laquelle se livraient des familles d'évergètes à l'intérieur des cités : multiplier les édifices prestigieux dans une ville était une chose, les entretenir en était une autre.

\*\*\*

Que conclure des parts respectives des financements des cités, de l'empereur, des « grands » et des citoyens dans la construction et l'embellissement des villes ? A dire vrai rien de décisif, tant les modes de financement courants des cités sont mal connus.

L'évergétisme est certainement surestimé, dans la mesure où il a laissé un très grand nombre de témoignages, notamment sous formes d'inscriptions honorifiques alors qu'il reste peu de traces des autres modes de financement.

Faut-il pour autant réviser complètement sa manière de voir et ne plus le considérer que comme anecdotique ? Certainement pas.

A chacun de se faire son idée personnelle sur une question que j'espère avoir quelque peu éclairée, sans pour autant avoir pu y répondre.